



# Assemblée générale

Distr. générale  
23 juillet 2020  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quinzième session

Point 18 c) de l'ordre du jour provisoire\*\*

### Développement durable : réduction des risques de catastrophe

## Mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport a été établi comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans la résolution [74/218](#) sur la réduction des risques de catastrophe et la résolution [73/230](#) sur la stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño. Il présente une vue d'ensemble des progrès accomplis au regard des objectifs mondiaux et des priorités du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et recense les bonnes pratiques, les difficultés et les domaines du Cadre qui semblent ne pas avoir reçu une attention suffisante. Il est fondé sur les données fournies par les pays au système de suivi du Cadre de Sendai et sur les travaux collectifs menés par le système des Nations Unies à l'appui des priorités nationales en matière de réduction des risques de catastrophe.

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (10 septembre 2020).

\*\* [A/75/150](#).



## I. État actuel des risques de catastrophe

1. Cinq ans après l'adoption du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), la mise en œuvre du Cadre est en train de produire des résultats. Beaucoup de pays se sont donné les moyens d'exécuter des programmes de réduction des risques de catastrophe et des progrès ont été faits pour ce qui est de sauver des vies et de préserver des moyens de subsistance grâce à des investissements dans la préparation aux catastrophes et l'organisation de la riposte. Toutefois, bien peu de mesures ont été prises pour écarter les nouveaux risques de catastrophe et réduire les risques existants. La réduction des risques de catastrophe n'est pas suffisamment envisagée dans les politiques et les investissements sectoriels et n'est pas encore pleinement intégrée dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. Ces faits sont corroborés par les données fournies au système de suivi du Cadre de Sendai et par la base de données sur les pertes dues aux catastrophes DesInventar concernant les objectifs mondiaux du Cadre. Durant la période 2009-2019, le nombre de morts et de personnes portées disparues lors d'une catastrophe pour 100 000 habitants (objectif mondial A) est tombé à 1,039 (contre 1,802 pour la période 2005-2015) et le nombre de personnes touchées par des catastrophes pour 100 000 habitants (objectif mondial B) est tombé à 1 308,1 (contre 1 674,9 pour la période 2005-2015). Toutefois, les pertes économiques dues aux catastrophes en proportion du produit intérieur brut (PIB) (objectif mondial C) ne cessent d'augmenter. Le nombre d'infrastructures et d'installations essentielles détruites ou endommagées par les catastrophes pour 100 000 habitants (objectif mondial D) est passé de 0,587 à 0,844.

3. Pour réduire les facteurs de risque qui renforcent la vulnérabilité et l'exposition aux catastrophes et faire la transition vers des politiques et pratiques de développement propres à réduire les risques existants et à prévenir de nouveaux risques, il faut œuvrer plus résolument à la réalisation des trois autres objectifs mondiaux du Cadre de Sendai et consacrer davantage de ressources à cette fin. Une nette augmentation avant fin 2020 du nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe (objectif mondial E) est essentielle pour guider cette transition. En avril 2020, 85 pays avaient déclaré s'être dotés de stratégies nationales. La qualité de ces stratégies est aussi importante que leur quantité. Le score moyen déclaré concernant la conformité des stratégies nationales avec le Cadre de Sendai, mesuré à l'aune des 10 éléments clefs établis par le Bureau des Nations pour la prévention des catastrophes, est de 0,67 sur une échelle de 0 à 1. Seulement 73 pays donateurs et pays bénéficiaires ont indiqué avoir aidé, au titre de la coopération internationale, les pays en développement à mettre en œuvre le Cadre de Sendai (objectif mondial F). Le soutien financier fluctue beaucoup d'année en année et n'est pas à la mesure des niveaux de risque actuels et du rythme auquel les risques sont créés. En outre, seulement 69 pays ont indiqué avoir accès à des dispositifs d'alerte rapide multirisque et seulement 24 pays ont indiqué avoir un accès suffisant aux informations et évaluations relatives aux risques de catastrophe (objectif mondial G).

4. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui était d'abord une catastrophe sanitaire, a provoqué une catastrophe dont les conséquences sociales et économiques se font sentir à l'échelle mondiale. Elle révèle le caractère systémique du risque et les effets qui pourraient se répercuter à travers les systèmes et les frontières. Une catastrophe est souvent le résultat des risques qui se sont accumulés pendant des dizaines d'années dans les systèmes social, économique,

environnemental et politique. Le virus ne fait pas la distinction entre les riches et les pauvres mais ce sont les plus pauvres et les plus marginalisés des membres de la société qui en pâtissent le plus en raison des facteurs sociaux, économiques et environnementaux sous-jacents qui accroissent leur exposition et leur vulnérabilité et affaiblissent leur capacité de faire face. En même temps, l'urgence climatique mondiale continue de s'intensifier. Face aux cyclones qui balayent l'Asie et aux nuées de criquets pèlerins et à l'insécurité alimentaire qui sévissent en Afrique de l'Est, des pays se débattent avec la préparation aux catastrophes, l'organisation de la riposte et le relèvement alors que la pandémie fait rage. Les conséquences socioéconomiques de la pandémie ont aggravé la pauvreté et l'exclusion et accru la vulnérabilité et l'exposition à ces risques et à d'autres aléas. Les effets conjugués des crises font ressortir la nécessité urgente de mettre en œuvre le Cadre de Sendai en tant que partie intégrante du Programme 2030.

5. Les effets pervers de l'action ou de l'inaction dans un secteur peuvent produire des risques qui se répercutent d'un système à l'autre et ont entravé les progrès au regard des objectifs de développement durable. Les auteurs du Rapport mondial sur le développement durable de 2019, intitulé *The Future is Now: Science for Achieving Sustainable Development*, ont souligné les avantages et inconvénients qui peuvent découler de l'interaction entre les mesures de développement. Pour limiter les conséquences préjudiciables, les risques de catastrophe et les facteurs sous-jacents doivent être pris en compte dans les décisions relatives au choix de modes de développement.

6. Le Cadre de Sendai présente un modèle pour comprendre et gérer le risque systémique, dans lequel l'accent est mis non seulement sur les risques naturels mais aussi sur les risques anthropiques, technologiques, environnementaux et biologiques. Il donne également des orientations claires en matière de prévention qui ne se limitent pas à la gestion des catastrophes mais couvrent aussi la gestion générale des risques de catastrophe qui consiste à réduire les risques existants, à écarter les nouveaux risques et à gérer les risques résiduels. La réduction des risques de catastrophe doit être au cœur de toute stratégie de développement et de toute politique économique, sociale et environnementale y afférente, à tous les niveaux. Les mesures de préparation aux catastrophes, de riposte, de relèvement et de redressement doivent également prendre en compte la réduction des risques de catastrophe de manière à contribuer à une réduction réelle de ces risques et à la réalisation des objectifs de la politique de développement durable. Dans la déclaration politique issue du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2019, la réduction des risques de catastrophe est l'une des 10 priorités de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. À partir de de la prochaine décennie, toutes les politiques et de développement et tous les investissements devraient tenir compte des risques et être fondés sur une évaluation exhaustive des risques liés à des aléas multiples.

## **II. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe**

### **Priorité 1 : Comprendre les risques de catastrophe**

7. La compréhension des risques de catastrophe et de leur incidence s'améliore. Un plus grand nombre de ministères et d'institutions locales sont à présent en mesure de recueillir et d'analyser les données sur les risques et les pertes liés aux catastrophes et de les prendre en compte dans leurs orientations stratégiques et leurs décisions

d'investissement. Le système de suivi du Cadre de Sendai joue un rôle essentiel dans la compréhension des risques et des pertes liés aux catastrophes. Environ 130 pays y recourent. En communiquant des informations sur les indicateurs du Cadre de Sendai, les pays communiquent en même temps des informations sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui ont trait à la réduction des risques de catastrophe. Par conséquent, investir dans le suivi de la mise en œuvre du Cadre de Sendai revient à investir dans le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable.

8. Cela étant, en 2019, seulement 10 pays ont rendu compte des mesures prises au regard de tous les sept objectifs mondiaux et seulement 71 pays ont commencé à rassembler des données pour établir des niveaux de référence et mesurer les progrès accomplis par rapport à la période 2005-2015. La collecte de données sur les pertes dues au catastrophe, ventilées par revenu, sexe, âge et handicap et par type de risque et emplacement, continue de poser d'énormes difficultés ; seulement 33 pays ont communiqué des données plus ou moins ventilées. À ce jour, 56 pays ont attribué à leurs organismes nationaux de statistique des rôles à jouer dans le système de suivi du Cadre de Sendai (observateur, contributeur, coordonnateur ou validateur). La validation par les organismes nationaux de statistique des données communiquées au système de suivi facilite leur intégration dans les données officielles, ce qui peut favoriser leur utilisation dans la prise des décisions sectorielles.

9. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et ses partenaires ont intensifié leurs activités de renforcement des capacités et de soutien technique pour aider les pays à recueillir des données et à les communiquer au système de suivi du Cadre de Sendai ainsi qu'à évaluer les risques de catastrophe. Son Global Education and Training Institute a déjà formé 1 154 fonctionnaires de 81 pays depuis la mi-2019. Dans le cadre de l'initiative Global Centre for Disaster Statistics, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et ses partenaires ont soutenu la mise en place d'une plateforme mondiale en nuage pour la collecte et l'analyse de statistiques sur les pertes et les dommages dus aux catastrophes. Par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence, le Bureau des affaires spatiales a élaboré des pratiques recommandées et fourni un soutien technique à 11 pays pour l'utilisation des satellites et des technologies d'observation de la Terre et pour le renforcement des capacités de générer des informations spatiales et géospatiales utiles pour les stratégies interinstitutionnelles. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a aidé une vingtaine de pays à organiser officiellement la collecte, à l'aide de sa méthode d'évaluation des dommages et des pertes, de données sur les pertes agricoles dues aux catastrophes, données qui sont destinées au système de suivi du Cadre de Sendai. Dans son rapport de 2019 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique, intitulé *The Disaster Riskscape Across Asia-Pacific: Pathways for Resilience, Inclusion and Empowerment*, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) géolocalise les populations et les infrastructures exposées et vulnérables dans les zones à risque de la région et donne des conseils sur la manière d'empêcher l'accumulation des risques et de prévenir les catastrophes. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes joue un rôle important en ce qu'il renforce la cohérence des activités menées par le système des Nations Unies auprès des pays pour aider ceux-ci à rassembler et à analyser les données sur les risques et les pertes liés aux catastrophes.

10. La COVID-19 et l'Ebola démontrent combien il importe que tous les secteurs tiennent compte des risques d'épidémie et de pandémie dans les évaluations multirisques et les analyses de la vulnérabilité. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a inclus les indicateurs du Cadre de Sendai dans son treizième programme général de travail (2019-2023) et sa Liste mondiale de référence des 100 indicateurs sanitaires, afin de permettre au secteur de la santé de communiquer des données au système de suivi du Cadre de Sendai. Les pays peuvent recourir au système de suivi pour rendre compte des pertes humaines et économiques causées par la COVID-19 et la catastrophe socioéconomique qui s'ensuit.

11. De bonnes pratiques et des recommandations sur la collecte de données sur les pertes et les risques liés aux catastrophes commencent à se faire jour, dont bon nombre ont été recensées au troisième forum technique du système de suivi du Cadre de Sendai, tenu à Bonn (Allemagne) en novembre 2019. Pour rendre compte des résultats obtenus au regard des objectifs du Cadre de Sendai, il faut disposer de données provenant de tous les secteurs et de toutes les institutions de l'État ; il importerait par conséquent de faire preuve de volonté politique et de désigner des interlocuteurs dans les institutions compétentes. L'utilisation des évaluations des risques de catastrophe aux fins de l'élaboration d'orientations et de stratégies d'investissement sectorielles peut être améliorée et renforcée si ces évaluations sont entérinées au plus haut niveau du gouvernement, ce qui signifie qu'elles doivent être présentées aux sessions parlementaires, et si les organismes nationaux de statistique et les ministères compétents participent aux réunions techniques et aux ateliers de perfectionnement et s'impliquent dans la collecte et l'analyse des données sur les catastrophes. Il faut également veiller à ce que les évaluations des risques tiennent compte des risques liés à des aléas multiples et des questions de genre et à ce qu'elles présentent des cas de figure basés sur les risques existants et nouveaux et les tendances d'évolution des risques. L'élaboration de plans d'action nationaux pour la collecte de données sur les catastrophes, qui peuvent être incorporés le cas échéant dans les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, peut faciliter la coordination des activités de collecte, de validation et de communication des données sur le Cadre de Sendai et les cibles et indicateurs associés aux objectifs de développement durable qui ont trait à la réduction des risques de catastrophe.

12. La pandémie de COVID-19 a révélé à quel point le caractère systémique des risques et les relations d'interdépendance entre les secteurs sont insuffisamment comprises. Les outils et méthodes dont on dispose pour comprendre les risques de catastrophe sont en général axés sur un seul aléa ; de nouveaux outils et méthodes doivent être conçus pour pouvoir élaborer des mesures intégrées et s'attaquer efficacement aux facteurs économiques, sociaux, environnementaux et politiques sous-jacents des risques de catastrophe. Plusieurs problèmes entravent la réalisation d'évaluations des risques multidimensionnels, notamment l'absence d'une méthode et d'une terminologie communes pour la collecte et l'analyse des données sur les risques de catastrophe pour les différents secteurs et pays, le manque de capacités et la coordination insuffisante entre les ministères et les parties prenantes concernant les évaluations intégrées des risques de catastrophe liés à des aléas multiples, ainsi que la mise en commun et la diffusion insuffisantes des informations sur les risques. Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques relatives aux catastrophes, coprésidé par la CESAP et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, s'emploie actuellement à élaborer un cadre commun de statistiques relatives aux catastrophes et rendra compte de ses travaux à la Commission de statistique en 2021. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) essaie actuellement sa méthode de catalogage des aléas météorologiques, climatiques,

hydrologiques et spatiométéorologiques dangereux, qui offrira un ensemble de données mondiales normalisées sur les risques météorologiques et les phénomènes météorologiques extrêmes, auxquels il sera possible de relier les pertes et les dommages enregistrés.

13. Les groupes consultatifs scientifiques et techniques nationaux et régionaux sur la réduction des risques de catastrophe ont démontré leur efficacité et peuvent être renforcés davantage pour accroître les capacités scientifiques et techniques nationales aux fins d'une meilleure compréhension des risques de catastrophe et pour améliorer le dialogue entre les milieux scientifiques et technologiques et les dirigeants. L'International Science Council et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ont lancé, en collaboration avec plusieurs entités des Nations Unies, un programme de recherche sur la réduction des risques de catastrophe, en commençant par l'élaboration d'une liste des définitions des risques et des catégories de risque au titre du Cadre de Sendai. La pandémie de COVID-19 et l'urgence climatique démontrent à quel point il importe de disposer de plateformes scientifiques, technologiques et universitaires transdisciplinaires pour pouvoir mieux comprendre les facteurs de risque sous-jacents. Le Cadre mondial d'évaluation des risques du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes aidera les pays à intégrer les risques systémiques dans les processus de décision et de planification intersectoriels. Il bénéficie des contributions d'experts, notamment de spécialistes des sciences de la terre, d'économistes, d'évaluateurs des risques, d'assureurs, de sociopsychologues, de modélisateurs de catastrophe, de spécialistes de la communication, de représentants des gouvernements et des entités des Nations Unies.

14. Les campagnes qui ont été menées aux niveaux mondial et régional pour sensibiliser le public aux risques de catastrophe ont été efficaces. En 2019, la Journée internationale pour la réduction des risques de catastrophe et la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis ont été reliées à l'objectif mondial D du Cadre de Sendai sur la réduction des dommages causés aux infrastructures essentielles et sur l'accès aux services de base. Sous le slogan et le mot-dièse « build to last » (« construire pour durer »), des manifestations ont été organisées au Siège de l'Organisation des Nations Unies et partout dans le monde et une campagne a été lancée dans les médias sociaux sur le pouvoir de la communication narrative et sur la promotion du vécu des jeunes.

15. Certains aspects de la priorité 1 semblent recevoir peu d'attention. Par exemple, il faut investir davantage dans les systèmes d'information sur les risques de catastrophe liés à des aléas multiples, notamment la technologie géospatiale. Les différentes catégories d'utilisateurs ne sont pas prises en compte dans la majeure partie des informations relatives aux risques de catastrophe et la plupart de celles-ci ne sont pas diffusées auprès des dirigeants et du public. Les pays ont besoin d'une plus grande coopération internationale en termes de transfert de technologies novatrices et d'accès à des données et informations ventilées par revenu, sexe, âge et handicap et aux documents protégés par des droits d'auteur ou brevetés. Les mécanismes de formation et d'éducation existants, y compris les programmes scolaires et universitaires et la formation des fonctionnaires, peuvent être davantage mis à profit pour renforcer les connaissances des agents de l'État, de la société civile, des collectivités et du secteur privé sur les risques de catastrophe. L'Université des Nations Unies pilote ces efforts en menant des activités d'enseignement supérieur sur la réduction des risques de catastrophe.

## **Priorité 2 : Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer les risques de catastrophe**

16. À une époque où les risques sont de plus en plus généralisés et complexes, comme le montre la pandémie multidimensionnelle de COVID-19, le renforcement de la gouvernance des risques de catastrophe à tous les niveaux et dans tous les secteurs est devenu plus pressant que jamais. L'élaboration et l'application de stratégies de réduction des risques de catastrophe (objectif mondial E) revêtent une importance capitale. Le délai de 2020 fixé pour l'objectif ne serait pas tenu à moins d'un redoublement d'efforts. Tous les pays qui ont mis en place des stratégies devraient le signaler au système de suivi du Cadre de Sendai de manière qu'un aperçu exact puisse être dégagé d'ici à la fin de 2020. Le système des Nations Unies a entrepris de mettre au point une série d'outils techniques et de supports de perfectionnement pour aider les gouvernements à élaborer ou à mettre à jour leurs stratégies de réduction des risques de catastrophe. Les activités de soutien sont axées sur les stratégies multirisques qui offrent un plan directeur pour intégrer la réduction des risques de catastrophe dans tous les secteurs et à tous les niveaux de l'appareil de l'État, pour élargir le champ des stratégies au-delà de la préparation et de la riposte afin d'y inclure la réduction et la prévention des risques et pour renforcer la cohérence avec les stratégies nationales de lutte contre les changements climatiques et de développement durable. La COVID-19 a incité les pays à actualiser leurs stratégies de réduction des risques de catastrophe pour y inclure les risques biologiques dans le cadre d'une approche multirisque.

17. Les pays pourraient tirer parti de la procédure d'examen volontaire par des pairs et d'une évaluation des moyens techniques et financiers dont ils disposent pour appliquer leurs stratégies de réduction des risques de catastrophe et déterminer les ressources et les moyens qui leur manquent. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a mis au point une méthode d'évaluation multipartite qui fait fond sur la collaboration des autorités nationales et locales avec, notamment, les chercheurs, les institutions financières, les parlementaires, les organisations de la société civile et le secteur privé, pour faire en sorte que les stratégies de réduction des risques de catastrophe soient mises en conformité avec le Cadre de Sendai et répondent aux besoins des plus vulnérables. L'adoption et l'application des stratégies de réduction des risques de catastrophe sont également un indicateur relatif aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 11 et 13.

18. La réduction des risques de catastrophe au niveau local requiert une attention particulière. Seulement 55 pays ont indiqué au système de suivi du Cadre de Sendai que certaines de leurs administrations locales ont mis en place une stratégie de réduction des risques de catastrophe. Les autorités locales ont besoin d'un soutien technique, de services de renforcement des capacités et de financement pour procéder à des évaluations des risques afin de mieux comprendre les risques systémiques, et pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de réduction des risques qui soient participatives, inclusives, multisectorielles et multirisques. Elles ont également besoin d'aide pour sensibiliser la population locale. Plus de 4 300 municipalités ont participé à la campagne Making Cities Resilient pour la période 2010-2020. Une nouvelle campagne sera lancée en octobre 2020 ; elle mettra l'accent sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et programmes de réduction des risques de catastrophe au niveau local. Il faut faire davantage pour intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies sectorielles. La FAO a récemment aidé 35 pays à élaborer des stratégies nationales et infranationales de réduction des risques de

catastrophe liés à des aléas multiples et de gestion des crises pour leur secteur agricole et à les intégrer dans leurs stratégies nationales.

19. La cohérence des orientations a été assurée entre le Cadre de Sendai et les accords mondiaux et régionaux sur le développement durable et les changements climatiques. Afin d'aider les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement à intégrer les orientations mondiales harmonisées dans leurs politiques et stratégies nationales, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a entrepris, en coopération avec 15 entités des Nations Unies et d'autres partenaires, de promouvoir l'objectif E de façon cohérente. Il s'agit d'aider à renforcer les capacités nationales, par l'élaboration d'orientations techniques et l'application de plans d'action interinstitutionnels nationaux, de sorte que des lois, des politiques et des programmes concourant à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation aux changements climatiques soient mis en place pour tous les secteurs et tous les niveaux du gouvernement.

20. Le forum politique de haut niveau pour le développement durable offre la possibilité de donner plus d'importance à la réduction des risques de catastrophe et de l'intégrer dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable grâce à son processus de suivi et d'examen annuels. En 2020, pour la première fois, le forum a consacré une session au thème de la protection de la planète et du renforcement de la résilience. La tenue d'un examen annuel de la question de la réduction des risques de catastrophe dans le cadre du forum serait essentielle pour promouvoir la prise en compte des risques qui est indispensable pour réaliser les objectifs de développement durable. Le nombre de pays qui utilisent la procédure d'examen national volontaire pour renforcer la cohérence des orientations sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai et l'exécution du Programme 2030 a augmenté de 24 % de 2017 à 2019. Les mécanismes nationaux de coordination établis à cet égard peuvent être mis davantage à profit pour renforcer la cohérence entre les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe et de développement durable et tirer ainsi le meilleur parti des investissements faits dans les deux domaines.

21. L'incidence de la COVID-19 pendant l'urgence climatique a déclenché un examen de la gouvernance nationale des risques de catastrophe. Les gouvernements étant confrontés à des décisions de compromis difficiles entre les différents secteurs, la gestion des risques systémiques requiert la participation de toutes les institutions de l'État et de la société et une coordination intersectorielle renforcée, ce qui implique que les secteurs publics et privés sont tenus responsables de la création ou de la réduction des risques. Les plateformes nationales de réduction des risques de catastrophe, ou des mécanismes de coordination similaires, peuvent faciliter la gouvernance participative, multisectorielle et multipartite des risques et favoriser l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques, programmes et instruments nationaux. Pour être le plus efficaces et inclusifs possible, ces mécanismes doivent être dotés d'un financement prévisible et d'assises solides dans le système institutionnel national, avec des attributions et des pouvoirs clairement définis.

22. La gouvernance des risques de catastrophe doit être participative et inclusive de sorte que les stratégies et les lois tiennent compte des besoins de ceux qui sont laissés pour compte et bénéficient des compétences et connaissances des organisations de la société civile et du secteur privé. La plateforme d'engagements volontaires du Cadre de Sendai pourrait être exploitée davantage pour renforcer les synergies entre les parties prenantes et les autorités nationales et locales, de manière à optimiser l'utilisation des ressources, à réduire les décalages et les doublons et à aligner l'action

des parties prenantes sur les stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe. À ce jour, 36 engagements volontaires impliquant 100 organisations ont été pris. Des travaux supplémentaires doivent être menés afin de renforcer les compétences techniques des organisations locales, notamment des organisations de femmes, en matière d'élaboration des stratégies de réduction des risques de catastrophe et d'améliorer la capacité des spécialistes d'élaborer des stratégies inclusives de réduction des risques de catastrophe. Les mécanismes de gouvernance des risques de catastrophe doivent être accessibles et favoriser les consultations publiques et communautaires et la participation de tous à la mise en œuvre.

23. Les femmes et les enfants sont souvent touchés de manière disproportionnée par les catastrophes. Les stratégies, politiques et mesures de réduction des risques de catastrophe doivent tenir compte des questions de genre et des préoccupations et besoins des jeunes. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a récemment aidé 41 pays à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités publiques et à se donner les moyens de mettre en place des stratégies de réduction des risques et des mécanismes de gouvernance des risques qui tiennent compte des questions de genre. Les principes directeurs « Words into Action » sur le renforcement de la participation des enfants et des jeunes à la mise en œuvre du Cadre de Sendai ont été lancés en avril 2020 pour aider les décideurs à associer les enfants et les jeunes à la réduction des risques de catastrophe et à tirer profit de leurs contributions.

24. La mise en place de cadres et normes législatifs et réglementaires nationaux et locaux concernant la réduction des risques de catastrophe, qui est indispensable à la jouissance des droits humains, revêt une importance capitale. Dans beaucoup de pays, la réduction des risques est entravée par le fait que peu de lois et règlements ont été adoptés sur la question dans tous les secteurs. La réduction des risques de catastrophe serait également plus efficace si elle s'inscrivait dans une approche fondée sur les droits humains. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes collabore avec l'Union interparlementaire pour mettre au point une collection d'outils de sensibilisation visant à renforcer la capacité des parlementaires de diriger l'élaboration de lois relatives à la réduction des risques de catastrophe et d'examiner et d'évaluer les progrès accomplis dans l'application des stratégies. Les instruments normatifs sont également essentiels pour renforcer la coopération internationale. La Commission du droit international a proposé la création d'un instrument international sur la protection des personnes en cas de catastrophe. La proposition, qui contient des dispositions importantes sur la réduction des risques de catastrophe, sera examinée par la Sixième Commission de l'Assemblée générale en 2020.

25. Les organisations régionales peuvent aider les pays à élaborer une législation et un cadre politique nationaux. Le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation de la Commission économique pour l'Europe aide les décideurs à fonder leurs décisions sur les meilleures pratiques de gestion des risques. Le Partenariat pour la résilience du Pacifique a élaboré un programme de travail pour répertorier les cadres législatifs et politiques dans la région, consigner les meilleures pratiques en matière de réforme législative et mettre au point des directives techniques applicables au niveau régional visant à faciliter la mise en œuvre. Les parlementaires doivent être mobilisés aux niveaux national, régional et mondial afin d'élaborer de nouvelles lois ou de modifier les lois existantes.

26. Il convient d'accorder une plus grande attention aux éléments qui sont décrits dans la priorité 2 et qui contribuent à une gouvernance efficace des risques de catastrophe et à la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans

tous les secteurs et à tous les niveaux. Ainsi, la gouvernance des risques de catastrophe peut être renforcée par une plus grande participation, une plus grande transparence et une plus grande responsabilisation, notamment par des évaluations périodiques et des rapports et débats publics sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies nationales et locales. La COVID-19 a démontré la nécessité d'améliorer la gestion des risques transfrontières, notamment selon une approche multirisque et systémique.

### **Priorité 3 : Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience**

27. Le financement actuel de la réduction des risques de catastrophe n'est pas à la mesure de la rapidité avec laquelle les risques sont créés et de la complexité accrue des risques. Il est insuffisant pour mettre en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophe préventives et multirisques. Il faut d'urgence adopter de nouvelles modalités de financement.

28. Dans ses conclusions et recommandations concertées (E/FFDF/2020/3), le forum du Conseil économique et social sur le financement du développement a encouragé les États Membres à élaborer des stratégies et instruments nationaux de financement de la réduction des risques de catastrophe. C'est là un progrès notable en matière de politique internationale sur la question. Sous la houlette des ministères des finances, de telles stratégies peuvent changer la manière dont les ressources sont dépensées et contribuer à ce qu'elles soient utilisées de façon plus efficace et plus rationnelle. Elles devraient orienter la prise en compte des risques de catastrophe dans les décisions financières sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable, qui devraient être alignées sur d'autres processus de financement, comme les cadres de financement nationaux intégrés, les cadres de recettes et de dépenses à moyen terme, les stratégies de passation des marchés, les budgets sectoriels et les plans d'infrastructures.

29. Pour transformer les décisions intergouvernementales en flux financiers, il est nécessaire de mettre en place un programme de travail sur le financement de la réduction des risques de catastrophe. Ce programme pourrait dynamiser les partenariats aux fins de la recherche de solutions communes entre les gouvernements, les entités des Nations Unies, les institutions financières internationales, les banques de développement, les autorités de contrôle et les investisseurs et pourrait inclure les principaux éléments suivants : a) élaboration d'orientations pour l'établissement de stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe visant à mobiliser les financements publics et privés afin d'empêcher la création de nouveaux risques et de réduire les risques existants ; b) examen des instruments de financement existants qui concernent les objectifs de développement durable et le climat pour évaluer la mesure dans laquelle ils contribuent au financement de la réduction des risques de catastrophe conformément au Cadre de Sendai et étude de la possibilité d'adopter des instruments ou mécanismes permettant de remédier aux lacunes qui subsistent ; c) élaboration ou renforcement des outils et méthodes d'évaluation des risques de catastrophe et promotion de l'interopérabilité avec le secteur financier, sachant que les renseignements collectifs sur les risques de catastrophe peuvent faciliter la prise en compte de ceux-ci dans les décisions prises par les investisseurs institutionnels et les agences de notation ; d) élaboration de cadres normatifs et réglementaires sur le financement de la réduction des risques de catastrophe, y compris du partage équitable et de la gestion des risques dans le cadre de partenariats public-privé ; e) mise au point de méthodes et d'outils permettant d'intégrer la réduction des risques

dans les principes de fonctionnement et les pratiques des entreprises privées, aussi bien des grandes sociétés que des microentreprises et des petites et moyennes entreprises.

30. Des progrès ont été faits dans l'élaboration et l'amélioration des outils et instruments de financement de la réduction des risques de catastrophe. Ainsi, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a effectué l'évaluation des budgets tenant compte des risques dans 16 pays d'Afrique subsaharienne et le PNUD a inclus les risques de catastrophe dans son manuel méthodologique sur l'examen institutionnel des dépenses publiques dans le domaine climatique. Les risques de catastrophe ont également été inclus par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement dans son document directif sur la mise en place des cadres de financement nationaux intégrés. Les bureaux de coordonnatrice ou de coordonnateur résident utilisent ce document pour aider les pays à établir un cadre de financement national intégré dans lequel les effets des risques de catastrophe et des risques climatiques sont pris en compte.

31. Le transfert des risques de catastrophe et l'assurance contre ces risques ont reçu une attention considérable ces dernières années. Le PNUD lancera en 2020 un mécanisme d'assurance et de financement du risque souverain, pour lequel 5 milliards de dollars seront mobilisés auprès du secteur privé sur une période de six ans. Ce type d'instruments joue un rôle capital pour ce qui est de fournir une protection financière contre les risques résiduels lorsque les mesures de réduction des risques s'avèrent impossibles ou trop coûteuses. Toutefois, le transfert des risques ne peut pas se substituer aux instruments qui financent la réduction des risques existants et la prévention de nouveaux risques. À la faveur de sa participation au Forum pour le développement de l'assurance, le système des Nations Unies promeut une meilleure évaluation et une meilleure modélisation des risques dans le secteur de l'assurance et, en novembre 2019, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a noué un partenariat avec la Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance afin d'étudier l'utilisation d'instruments d'assurance pour encourager les comportements propres à réduire les risques.

32. Les plateformes pour des infrastructures résilientes face aux catastrophes contribuent beaucoup au financement de la réduction des risques de catastrophe. La Coalition for Disaster Resilient Infrastructure (Coalition pour des infrastructures résilientes face aux catastrophes), lancée au Sommet Action Climat 2019 par le Gouvernement indien en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et le PNUD, est un partenariat entre les gouvernements, les entités des Nations Unies, les banques de développement, les institutions financières et le secteur privé qui aide les pays à renforcer les capacités, les plans, les normes et les stratégies d'investissement en vue de créer des infrastructures résilientes grâce à l'analyse des risques. L'utilisation durable, la gestion et la remise en état des écosystèmes sont également un investissement prudent en faveur de la résilience. Il est possible de faire davantage pour tirer parti des retombées positives que présente l'investissement dans des infrastructures bleues, vertes et grises aux fins de la réduction des risques de catastrophe, du développement durable et de la protection de l'environnement. L'application cohérente du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe contribuera grandement à la réalisation des objectifs du Cadre de Sendai et de la Convention sur la diversité biologique.

33. Il importe au plus haut point d'investir dans le renforcement de la résilience des systèmes sanitaires nationaux et locaux. La pandémie de COVID-19 a révélé les

inégalités d'accès à des soins de qualité et appelé l'attention sur ce que peut apporter l'investissement dans la couverture sanitaire universelle. Elle a montré que les personnes handicapées et les personnes ayant des problèmes de santé doivent être associées à l'élaboration des politiques et plans multisectoriels visant à gérer les risques auxquels elles sont exposées. Le cadre de gestion des risques liés aux urgences sanitaires et aux catastrophes, lancé par l'OMS en 2019, donne des orientations sur le renforcement des capacités et des systèmes dans le secteur sanitaire et d'autres secteurs en vue de réduire les risques sanitaires et les conséquences associées à tous les types de situation d'urgence ou de catastrophe. Son application facilitera la mise en œuvre du Cadre de Sendai et du Règlement sanitaire international (2005). À cet égard, il importe également d'assurer l'application des Principes de Bangkok pour la mise en œuvre des composantes santé du Cadre de Sendai.

34. Le secteur privé a un rôle déterminant à jouer dans le financement de la réduction des risques de catastrophe. De bonnes incitations peuvent encourager des investissements à long terme qui tiennent compte de la réduction des risques de catastrophe en tant qu'indicateur clef de performance pour les investissements durables et les rapports sur les questions d'environnement, de société et de gouvernance. Parmi les progrès accomplis ces dernières années dans ce domaine, on note les aspects touchant la réduction des risques de catastrophe de la taxonomie des activités durables de l'Union européenne et la prise en compte des risques climatiques et environnementaux dans l'application du plan d'action de la Commission européenne sur le financement de la croissance durable. Les microentreprises et les petites et moyennes entreprises sont souvent insuffisamment sensibilisées et incitées et manquent souvent de capacités et de ressources pour adopter des modes de fonctionnement propres à écarter ou à réduire les risques de catastrophe. Les membres de l'Alliance du secteur privé pour des sociétés résilientes face aux catastrophes élaborent actuellement des recommandations sur la création d'un environnement porteur pour les entreprises œuvrant en ce sens et, face à la pandémie de COVID-19, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes ont élaboré de concert, à l'intention des petites et moyennes entreprises, une panoplie d'outils pour la planification de la poursuite des activités et du relèvement.

35. La coopération pour le développement peut servir de déclencheur à des investissements publics et privés nationaux ainsi qu'à des investissements étrangers directs qui tiennent compte des risques. Si les plans nationaux de coopération pour le développement sont alignés sur les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, la coopération pour le développement peut contribuer à la réalisation des priorités en matière de réduction des risques de catastrophe. Il est nécessaire de mieux comprendre comment les donateurs bilatéraux et multilatéraux tiennent compte des risques de catastrophe dans l'aide au développement qu'ils offrent. Il convient pour cela d'améliorer la communication de l'information sur l'objectif mondial F du Cadre de Sendai et l'utilisation du marqueur de la réduction des risques de catastrophe mis au point par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

36. Plusieurs aspects de la priorité 3 requièrent une attention plus pointue. Des normes et règlements doivent être établis pour régir la divulgation des risques de catastrophe dans les investissements publics et privés et atténuer les effets préjudiciables potentiels. Il faut accorder une plus grande attention à la réduction des risques de catastrophe au travail. L'Organisation internationale du Travail a mis au point des produits et des normes en matière de sensibilisation et de formation pour

aider les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs à entreprendre la réduction des risques de catastrophe et la préparation et l'organisation de la riposte aux catastrophes et à promouvoir la santé et la sécurité au travail. La protection du patrimoine culturel n'est souvent pas prise en considération dans l'investissement en faveur de la résilience. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et d'autres partenaires ont entrepris de mettre au point un tableau de suivi des résultats en matière de protection du patrimoine et de réduction des risques de catastrophe. Le souci de l'entretien n'a pas été suffisamment cultivé. Il faut mettre davantage l'accent sur le financement de l'entretien et de la modernisation des infrastructures existantes afin de réduire les risques. La relocalisation de logements, d'installations publiques et d'infrastructures, solution délicate et onéreuse, doit être soigneusement examinée par les pouvoirs publics pour pouvoir être un bon investissement en matière de réduction des risques de catastrophe.

**Priorité 4 : Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction**

37. Après une catastrophe, les activités de relèvement, de remise en état et de reconstruction offrent la possibilité de réaliser les objectifs de la politique de développement durable en recadrant le développement d'un pays pour mettre l'accent sur la prévention. Les activités de préparation en vue d'une reconstruction en mieux demeurent limitées et sont souvent considérées comme devant être envisagées seulement après une catastrophe, ce qui réduit les possibilités de transformation socioéconomique. Face à la fréquence et à l'intensité accrues des catastrophes, il faut s'attacher davantage à allouer les ressources nécessaires et à renforcer les capacités pour se préparer à reconstruire en mieux dans tous les secteurs. Au dernier Forum international pour le relèvement tenu en janvier 2020 à Kobe (Japon), les participants ont estimé que la remise en état des infrastructures était bien plus qu'un travail d'ingénierie et devait contribuer à l'édification de sociétés plus inclusives et d'économies qui répondent aux besoins des collectivités et qui soient en phase avec les nouveaux changements sociaux, économiques, démographiques et environnementaux. Le nouveau service d'assistance au relèvement du Programme international de relèvement offrira un accès rapide et coordonné aux informations sur le relèvement, aux conseils techniques et aux formations sur la planification du relèvement en prévision des catastrophes et sur les infrastructures et les logements résilients.

38. La pandémie de COVID-19 marque un tournant historique pour la réduction des risques de catastrophe dans tous les secteurs. La réduction des risques est un élément essentiel du volet « cohésion sociale et résilience des populations » du Cadre des Nations Unies pour une riposte socioéconomique immédiate à la COVID-19. Selon le Cadre, pour que les activités de relèvement après la pandémie soient réussies, il faut mieux comprendre les risques de manière à pouvoir renforcer la résilience des systèmes. La reconstruction en mieux est une entreprise de collaboration qui rassemble les institutions publiques et les organisations de la société civile des secteurs de la santé, de l'éducation, des finances, du logement et de la sécurité publique, notamment, ainsi que le secteur privé. Le relèvement et le redressement offrent aussi la possibilité de renforcer la gouvernance des risques de catastrophe et les mécanismes de coordination de manière à réduire et à gérer les risques systémiques selon une démarche multirisque et multisectorielle qui prenne en compte le secteur de la santé et les risques de pandémie.

39. La remise en état des systèmes sanitaires exige de se concentrer sur une reconstruction en mieux, y compris pour ce qui est des capacités de dépistage précoce et d'intervention rapide, sur l'amélioration de la préparation en prévision d'autres épidémies et sur le renforcement de la résilience visant à maintenir la prestation des soins de santé durant une catastrophe. Comme cela a été le cas lors d'autres catastrophes multidimensionnelles prolongées, l'attention doit se porter simultanément à la prévention, à la préparation, à l'organisation de la riposte et au relèvement durant la pandémie de COVID-19. Bien que nécessaires pour sauver des milliers de vies, les mesures de santé publique et les mesures sociales, y compris les mesures de confinement et d'autres restrictions des déplacements, ont eu des répercussions sociales et économiques d'une ampleur mondiale sans précédent. Cela montre qu'il importe d'organiser la riposte à une catastrophe en tenant compte des risques pour réduire au minimum les effets en cascade à l'intérieur des secteurs et d'un secteur à l'autre, équilibrer les décisions de compromis et atténuer les conséquences préjudiciables imprévues de la riposte sur les groupes vulnérables, et poser des jalons pour des travaux de relèvement et de redressement propres à renforcer la résilience et à contribuer à la durabilité.

40. Tout en faisant face à la pandémie de COVID-19, les pays et les collectivités doivent se préparer à d'autres aléas. L'OMS a publié à l'intention des pays des directives sur l'adaptation des plans et procédures de préparation et d'intervention existants concernant les phénomènes météorologiques saisonniers, les phénomènes sismiques et les épidémies afin d'aider les pays à faire face le plus efficacement possible à la pandémie. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a élaboré, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), ONU-Femmes, l'OMS et le Programme international de relèvement, des orientations sur la réduction des risques de catastrophe et l'action de relèvement et de redressement liée à la COVID-19, y compris le double défi des aléas climatiques et des pandémies. Les programmes de relèvement socioéconomique liés à la COVID-19 qui concourent à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, y compris ceux soutenus par le Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement, doivent être alignés sur le Cadre de Sendai afin de reconstruire en mieux et d'éviter de créer de nouveaux risques. Ils doivent également traiter des facteurs socioéconomiques des risques de manière à ne laisser personne de côté.

41. L'informatique et les communications ont un rôle crucial à jouer dans la préparation et la riposte aux catastrophes. Le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Union internationale des télécommunications aident les gouvernements à élaborer des plans nationaux de télécommunications d'urgence et des plans de préparation et d'intervention en matière d'informatique et de communications. Des progrès ont été accomplis pour ce qui est de dynamiser le financement fondé sur les prévisions pour renforcer la résilience et les risques biologiques devraient également être pris en considération. La FAO s'emploie à renforcer l'interface entre les mécanismes de protection sociale et le financement fondé sur les prévisions pour promouvoir la mise en place de moyens de subsistance résilients avant les catastrophes et réduire au minimum les effets préjudiciables des stratégies de survie en cas de catastrophe.

42. Des progrès continuent d'être faits dans la création et le renforcement des systèmes d'alerte rapide multirisque. L'Initiative sur les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques investit actuellement 54 millions de dollars dans 13 projets couvrant 44 pays les moins avancés et petits États insulaires en développement. En collaboration avec l'Union africaine et quatre communautés économiques régionales,

le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a élaboré le plan d'action de l'Union africaine pour la mise en œuvre d'un système d'alerte rapide continental axé sur les impacts qui facilite une riposte rapide et une gestion des risques transfrontaliers. Malgré les progrès réalisés récemment en matière d'alerte rapide, les informations communiquées sur l'objectif mondial G du Cadre de Sendai montrent que, en ce qui concerne la portée et l'efficacité de leurs systèmes d'alerte rapide, la plupart des pays ont attribué une note entre 0,24 et 0,49 sur une échelle de 0 à 1. Le passage à des dispositifs d'alerte rapide multirisque demeure nécessaire. À cet égard, l'OMM a inclus dans son plan stratégique pour la période 2020-2030 des indicateurs clefs de résultats pour aider les pays à atteindre l'objectif mondial G.

43. Plusieurs aspects de la priorité 4 du Cadre de Sendai doivent faire l'objet d'une plus grande attention. Les systèmes d'alerte rapide de bout en bout doivent être renforcés et réorganisés de manière à tenir compte de la problématique femmes-hommes. Ils doivent être rendus plus accessibles afin de combler les lacunes dans la chaîne d'alerte rapide et de permettre aux personnes et aux collectivités de reconnaître les risques et de prendre rapidement les dispositions voulues. Il importe de veiller à ce qu'ils soient de dimension humaine, simples et peu coûteux et à ce qu'ils soient élaborés par concertation et adaptés aux besoins des utilisateurs finals. La pandémie de COVID-19 a confirmé la nécessité pour les pays de revoir et d'actualiser périodiquement les programmes de préparation et les plans d'urgence, avec la participation de toutes les institutions et les parties concernées, pour garantir la continuité des activités et des services essentiels et renforcer le relèvement social et économique. Il convient de mettre davantage l'accent sur l'accompagnement psychosocial et les services de santé mentale après une catastrophe.

### **III. Réduction des risques de catastrophe dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire**

44. Selon les données fournies en 2019 par les pays les moins avancés au système de suivi du Cadre de Sendai, plus de 40 % des décès et des personnes disparues (objectif mondial A) et 48 % des personnes dont les moyens de subsistance ont été compromis ou détruits (objectif mondial B) ont été enregistrés dans ces pays, qui ne représentent pourtant que 18 % de la population totale des pays communiquant des informations. Ils ont également subi 17 % des pertes économiques signalées (objectif mondial C) et 14 % des destructions et dommages causés aux infrastructures essentiels (objectif mondial D), bien qu'ils ne représentent que 1 % du PIB des pays communiquant des informations. Seulement 43 % des pays les moins avancés ont indiqué s'être dotés de stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe (objectif mondial E). Seulement 43 % ont indiqué avoir accès à des dispositifs d'alerte rapide multirisque et seulement 11 % aux informations relatives aux risques de catastrophe (objectif mondial G).

45. Malgré leur ferme volonté de réduire les risques de catastrophe, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement continuent de subir des pertes humaines et économiques disproportionnées en raison des catastrophes. En conséquence, ils sont laissés pour compte dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai puis dans l'exécution du Programme 2030. L'ampleur du problème exige une coopération bilatérale et

multilatérale accrue et soutenue. Les moyens de mise en œuvre et les activités de renforcement des capacités doivent être adaptés en fonction des caractéristiques, des capacités et des priorités de réduction des risques de catastrophe de ces pays. Il est essentiel de soutenir l'élaboration de stratégies de réduction des risques de catastrophe.

46. La cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra à Doha en 2022, et son processus préparatoire offriront la possibilité de promouvoir la cohérence et les synergies entre le Cadre de Sendai et les politiques et programmes nationaux de développement et d'économie de ces pays durant la prochaine décennie. Dans le cadre du prochain programme d'action, il conviendrait d'aider ces pays à établir des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe liées à des aléas multiples et des stratégies de financement connexes de manière que la réduction des risques soit intégrée dans les activités de développement durable et les plans nationaux de transformation structurelle, de diversification économique et d'expansion des capacités productives. Il conviendrait de recenser les principaux secteurs dans lesquels des politiques et des investissements tenant compte des risques de catastrophe sont nécessaires, comme les secteurs des infrastructures, de l'énergie, des communications, du logement, de l'aménagement urbain, de la santé et de l'agriculture. Les capacités, les connaissances, les technologies et les moyens financiers spécifiques dont il faut disposer pour réduire les risques de catastrophe devraient être mis en évidence dans le programme et la prise en compte systématique de ces besoins devrait être encouragée dans toutes les activités de coopération internationale et les investissements étrangers directs en faveur de ces pays.

47. La sortie de la catégorie des pays les moins avancés offre la possibilité d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans la politique nationale de développement des pays concernés et dans les activités de soutien international en faveur de ces pays. À sa session de 2020, le Comité des politiques de développement a décidé d'adopter les données du système de suivi du Cadre de Sendai, dès qu'elles seront disponibles, comme source permettant de mesurer l'indicateur de vulnérabilité économique et environnementale. À mesure que davantage de données deviendront disponibles, il sera plus facile d'élaborer des stratégies et d'éventuels indicateurs futurs. La prise en compte des risques de catastrophe a été renforcée dans l'évaluation du reclassement et, le Comité ayant décidé d'améliorer la manière de présenter le reclassement, il sera possible de recenser les priorités de chaque pays en matière de réduction des risques de catastrophe et le soutien qui doit être fourni pendant le processus de reclassement. Il convient d'associer les mécanismes nationaux de coordination des activités de réduction des risques de catastrophe et les coordonnateurs nationaux chargés du Cadre de Sendai à l'élaboration et à l'exécution des stratégies de transition sans heurt pour faire en sorte que la réduction des risques de catastrophe soit incluse dans les politiques et programmes de développement durant le processus de reclassement et après.

48. Dans la déclaration politique issue de l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, les États Membres ont exhorté les partenaires de développement et le système des Nations Unies à soutenir l'action que mènent ces pays pour réduire les risques de catastrophe, notamment en renforçant la coopération avec les pays de transit pour mettre en place des infrastructures de transport intégrées, durables et résilientes face aux aléas climatiques et aux catastrophes. Les pays en développement sans littoral doivent envisager leurs stratégies nationales de réduction des risques de

catastrophe et leurs mécanismes nationaux de gouvernance des risques selon une optique transfrontière afin de garantir la résilience des couloirs de commerce et de transit entre les pays.

49. Dans la déclaration politique issue de l'examen à mi-parcours des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), les États Membres ont défini le financement de la réduction des risques de catastrophe comme une priorité. Les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et les banques de développement doivent travailler ensemble pour améliorer ce financement, notamment en offrant aux petits États insulaires en développement des instruments spécialement adaptés pour financer la réduction et la prévention des risques ainsi que la préparation et l'organisation de la riposte. Les États Membres ont également souligné la nécessité d'une cohérence entre les mécanismes de suivi des Orientations de Samoa et du Cadre de Sendai. Seulement 8 % des petits États insulaires en développement utilisent le système de suivi du Cadre de Sendai. Il est donc indispensable de renforcer les capacités et de financer la collecte de données sur les pertes et les risques liés aux catastrophes.

50. Beaucoup de pays à revenu intermédiaire font face à des niveaux élevés de risque de catastrophe. La plupart de ces pays ne remplissent toutefois pas les conditions requises pour obtenir des prêts concessionnels auprès des organismes de prêt multilatéraux et bilatéraux afin de financer la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience. Les gouvernements de ces pays doivent donc souvent contracter des dettes publiques ou privées pour financer les travaux de relèvement et de reconstruction après une catastrophe. Il faut faire davantage pour permettre aux pays en développement, y compris les pays à revenu intermédiaire, d'accéder à des financements pour investir dans la réduction des risques, renforcer leur résilience et reconstruire en mieux, et ce selon des modalités adaptées à leur situation qui n'aggravent pas le risque de surendettement.

#### **IV. Réduction des risques de catastrophe dans les pays touchés par un conflit ou une crise humanitaire prolongée**

51. Dans les pays touchés par un conflit ou une crise humanitaire prolongée, la réduction des risques de catastrophe est entravée par la mauvaise gouvernance, la disponibilité limitée des données relatives à ces risques et la concentration des ressources humaines et financières sur la riposte à la crise. Toutefois, si les risques de catastrophe ne sont pas pris en compte, les effets des crises et les besoins humanitaires ne feront que s'amplifier.

52. L'adoption d'une démarche axée sur les risques de catastrophe permet d'intégrer le concept de résilience dans le cycle des programmes d'action humanitaire. Le renforcement de la résilience face aux chocs et aux risques, notamment au moyen de l'alerte rapide et d'une action en amont, de la mise en place de filets de protection sociale et de moyens de subsistance résilients, de l'adoption de mesures en faveur des femmes et des filles et du financement fondé sur les prévisions, peut être un moyen efficace et économique permettant aux pays en crise de s'engager dans la voie de la prévention et de la durabilité. Le Comité directeur mixte chargé de promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement, les orientations communes des Nations Unies sur l'édification de sociétés résilientes et un document d'accompagnement du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable portant sur la collaboration entre les secteurs de

l'humanitaire, du développement et de la paix guident l'action que mène le système des Nations Unies pour renforcer la résilience des pays touchés par une crise en tenant compte des risques. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a entrepris d'organiser des consultations en vue d'élaborer des recommandations sur la manière d'intensifier la réduction des risques de catastrophe dans les contextes de crise humanitaire.

## **V. Réduire les déplacements de population liés aux catastrophes**

53. Les déplacements causés par les catastrophes sont un fléau pour les familles et les populations les plus vulnérables. Beaucoup ne se remettent jamais complètement après avoir été jetés sur les routes. En 2019, les catastrophes ont provoqué le déplacement de 24,9 millions de personnes à l'intérieur de leur propre pays, le chiffre le plus élevé enregistré depuis 2012<sup>1</sup>. Beaucoup de régions connaissent des déplacements prolongés et secondaires, déclenchés par des phénomènes naturels dangereux et des conflits, ce qui montre que bien peu de progrès ont été faits en matière de développement tenant compte des risques. Il faut une volonté politique plus forte et des mesures plus énergiques pour traiter les causes profondes et les facteurs afin de réduire les déplacements de population liés aux catastrophes.

54. Un certain nombre d'initiatives ont été lancées récemment pour aider les pays à réduire les déplacements liés aux catastrophes. Le Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes, qui a été créé en 2019, se penchera sur cette question dans le cadre de ses travaux. L'Organisation internationale pour les migrations et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ont mis en place un groupe de travail sur les déplacements liés aux catastrophes pour la région de l'Asie et du Pacifique et le Partenariat pour la résilience du Pacifique a créé un groupe de travail technique doté d'un programme de travail visant à réduire les déplacements liés aux catastrophes dans la région. Le PAM collabore avec Facebook pour établir des cartes de connectivité en cas de catastrophe qui donnent des informations sur la mobilité.

55. L'incidence économique de la COVID-19 sur les travailleurs migrants a été désastreuse. La pandémie a provoqué la migration inverse de millions de personnes et une réduction notable des envois de fonds, ce qui pourrait avoir des effets tenaces sur la résilience face aux catastrophes et la réalisation des objectifs de développement durable dans beaucoup de collectivités. Les stratégies de préparation à la COVID-19, de riposte et de relèvement doivent prévoir des mesures spéciales pour les populations déplacées et les migrants, notamment une aide économique et une protection sociale ciblées.

## **VI. Coordination des activités de réduction des risques de catastrophe dans l'ensemble du système des Nations Unies**

56. L'adoption en 2018 par l'Assemblée générale de la résolution [72/279](#) sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement a permis

---

<sup>1</sup> 2020 *Global Report on Internal Displacement* (Genève, International Displacement Monitoring Centre, 2020).

d'intégrer davantage la réduction des risques de catastrophe dans le soutien offert aux gouvernements aux niveaux national et régional. Dans les nouvelles orientations relatives au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, il est souligné que les équipes des pays des Nations Unies doivent veiller à ce que les risques de catastrophe soient traités efficacement et occupent une place centrale dans les travaux d'analyse et d'élaboration de programmes. Les éléments relatifs à la réduction des risques préconisés dans ces orientations détaillées seront renforcés dans les orientations actualisées relatives à l'intégration des risques de catastrophe et des risques climatiques dans l'analyse commune de pays et le plan-cadre de coopération. Au niveau régional, les coalitions thématiques sur les changements climatiques et la résilience fournissent à présent des services d'appui et de conseil techniques plus efficaces et plus coordonnés aux équipes de pays. Les portails sur les objectifs de développement durable et les centres de gestion des connaissances qui ont été mis en place récemment au niveau régional peuvent également être utilisés pour faciliter l'accès aux données et informations relatives aux risques de catastrophe dans tous les secteurs.

57. Le Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience continue de servir de guide aux entités des Nations Unies pour intégrer le Cadre de Sendai dans l'appui à l'élaboration des politiques et des programmes qu'elles prêtent au pays. Le dernier rapport sur l'application du Plan d'action confirme que la réduction des risques de catastrophe est une priorité stratégique pour la plupart de ces entités. Les pays peuvent tirer profit d'un soutien plus coordonné de la part du système des Nations Unies pour rassembler des données sur les pertes dues aux catastrophes, effectuer des évaluations multirisques et exploiter les données pour élaborer des politiques et mettre en place des programmes traitant les risques dans des systèmes interconnectés. L'analyse commune de pays contribuera grandement à améliorer la coordination et la collaboration entre les entités des Nations Unies en matière de collecte et d'analyse de données relatives aux risques de catastrophe. Dans le cadre de l'Initiative interorganisations de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe, un mécanisme de financement commun a été établi pour permettre aux entités des Nations Unies de mettre au point des outils communs d'analyse et de programmation en matière d'action climatique et de réduction des risques de catastrophe. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a signé un accord avec le PNUD et est en passe de faire de même avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques afin de fournir aux gouvernements un appui plus coordonné, plus efficace et plus efficient pour la réduction des risques de catastrophe.

## **VII. Stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño**

58. Les effets en cascade des phénomènes météorologiques d'oscillation australe El Niño et La Niña montrent l'importance que revêtent les stratégies de réduction des risques de catastrophe couvrant des aléas multiples qui visent à s'attaquer à la nature systémique du risque. Les températures de surface de la mer dans l'océan Pacifique tropical sont demeurées aux conditions El Niño neutres durant la majeure partie de 2019, c'est-à-dire qu'elles ne dénotent ni un épisode El Niño ni un épisode La Niña. En octobre et au début de novembre 2019, les températures de surface se sont réchauffées pour atteindre des niveaux proches de ceux d'El Niño, mais la plupart des

indicateurs atmosphériques de l'océan Pacifique tropical sont restés neutres. D'après les données du Système de l'indice de stress agricole de la FAO, El Niño a néanmoins contribué à la sécheresse qui a sévi en Australie, en Amérique centrale, au Maroc, aux Philippines, en Afrique australe et en Turquie en 2019. La principale menace que pose El Niño pour la production alimentaire est la sécheresse mais il peut également provoquer de fortes pluies et des inondations ou des températures extrêmes, chaudes ou froides, qui peuvent déclencher des épidémies chez les animaux, des maladies d'origine alimentaire, des incendies de forêt et la prolifération des parasites des cultures. Une attention particulière doit donc être accordée à la réduction des risques posés par El Niño pour l'agriculture, qui produira des retombées positives au regard des cibles associées aux objectifs de développement durable concernant la résilience, la sécurité alimentaire, la santé et la réduction de la pauvreté.

59. Les températures de surface de la mer se sont refroidies et sont restées aux conditions El Niño neutres durant la première moitié de 2020. Le Centre de prévision du climat de l'Institut international de recherche sur le climat et la société a prévu que les conditions El Niño resteraient neutres tout au long de l'année 2020. En juin 2020, le Centre a estimé que la probabilité pour que les conditions El Niño restent neutres dans l'hémisphère nord serait de 60 % durant l'été, et d'entre 40 % et 50 % en automne. La National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis d'Amérique a prévu toutefois que les conditions El Niño neutres dans le Pacifique aggraveraient la saison des ouragans dans l'Atlantique en 2020.

60. L'Organisation des Nations Unies s'emploie à mettre en place un plan d'action visant à empêcher les épisodes d'El Niño de provoquer des catastrophes. Ce plan d'action doit faciliter l'élaboration de plans nationaux intégrés de préparation aux risques posés par El Niño et d'autres aléas climatiques et de réduction de ces risques. Son application est guidée par des directives générales interorganisations qui permettent d'organiser l'évaluation multisectorielle coordonnée des risques ainsi que l'alerte rapide et l'intervention précoce face aux épisodes d'El Niño au niveau national. Les directives générales ont été récemment utilisées pour aider à la mise en place de dispositifs d'alerte rapide en cas d'épisodes d'El Niño et pour prévoir l'incidence de la sécheresse en Afrique australe et aux Philippines. Le plan d'action devrait être pris en considération dans l'élaboration des stratégies de réduction des risques de catastrophe dans les pays touchés.

61. Les organismes des Nations Unies ont mis au point des produits pour aider les gouvernements et les parties prenantes à mieux comprendre le phénomène El Niño et son incidence environnementale et socioéconomique. L'OMM continue de surveiller le phénomène, en collaboration avec l'Institut international de recherche sur le climat et la société et le Centre international de recherche sur El Niño, entre autres. Des bulletins sur El Niño, qui sont établis par consensus et qui présentent une évaluation de la situation et des prévisions pour les mois à venir, sont diffusés environ tous les trois mois. L'OMM est également en train d'établir le Global Seasonal Climate Update (bulletin saisonnier sur le climat), qui présentera l'état actuel et l'évolution prévue du climat saisonnier en fonction de la circulation atmosphérique générale et des anomalies océaniques à grande échelle dans le monde entier, dont le phénomène El Niño, l'Oscillation nord-atlantique et le dipôle de l'océan Indien. Le Bureau des affaires spatiales surveille régulièrement El Niño au moyen du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence, dont la stratégie prévoit la fourniture d'un appui consultatif technique sur El Niño aux pays en développement, en coopération avec la FAO et le Centre international de recherche sur El Niño. La

FAO a fait paraître plusieurs publications sur les effets que pourrait avoir El Niño sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Les risques pour les cultures de base, les pêches, l'aquaculture et les coraux (blanchissement) et les enseignements retenus en matière de réduction des risques et de préparation ont été analysés dans des documents techniques. La FAO a également établi des directives pour l'intégration des prévisions relatives à El Niño dans le Système de l'indice de stress agricole et le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire de manière à renforcer la capacité des pays d'agir en amont pour atténuer les effets de la sécheresse sur l'agriculture et empêcher la détérioration de la sécurité alimentaire. Le PAM inclut des informations actualisées sur El Niño et sur les conséquences humanitaires de ce phénomène dans les pays dans ses rapports régionaux de fin de saison et ses bilans de situation sur la sécurité alimentaire, lorsqu'il y a lieu.

62. Le plan d'action visant à empêcher les épisodes d'El Niño de provoquer des catastrophes et les directives générales connexes aident déjà à mieux comprendre El Niño et à améliorer l'alerte rapide. L'application coordonnée du plan d'action et du Cadre de Sendai peut garantir qu'El Niño et ses effets potentiels sont pris en compte dans les évaluations multirisques et les stratégies de réduction des risques de catastrophe.

## VIII. Conclusions et recommandations

63. Le présent rapport est établi à un moment important où la mise en œuvre du Cadre de Sendai entre dans sa cinquième année. Au titre de l'objectif mondial E du Cadre, les États Membres se sont engagés à élaborer avant fin 2020 des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe qui couvrent des aléas multiples et ne laissent personne de côté. Beaucoup de pays ont progressé dans la mise en œuvre de plusieurs aspects du Cadre mais nombreux sont ceux qui ne sont pas en voie de tenir le délai de 2020. Sans instruments de gestion des risques et de prévention des catastrophes, les pays n'atteindront pas l'objectif du Cadre ni les cibles associées aux objectifs de développement durable qui ont trait à la réduction des risques de catastrophe, compromettant essentiellement la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Une détermination et un engagement résolu en faveur de la réduction des risques de catastrophe sont requis à tous les niveaux, sur les plans national et mondial, et des organisations régionales, du secteur privé et de la société civile.

64. Tous les secteurs devraient élaborer des stratégies de réduction des risques qui s'accordent avec les stratégies nationales et locales. La réduction des risques est avant tout une entreprise locale ; les administrations locales ont besoin d'urgence de soutien pour mieux comprendre les risques systémiques et élaborer des stratégies de réduction des risques de catastrophe multisectorielles concertées qui couvrent des aléas multiples et ne laissent personne de côté. Plusieurs aspects méconnus du Cadre de Sendai doivent être pris en compte dans ces stratégies. Des lois, des règlements et des normes qui définissent clairement les obligations et les responsabilités en la matière doivent être mis en place, et des capacités et ressources financières doivent être prévues pour les faire appliquer.

65. Chaque année, d'importantes ressources essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable sont perdues à cause des catastrophes. La prévention permet de sauver des vies et de réduire les pertes économiques. La mise en train des leviers recensés dans le Rapport mondial sur le développement durable peut aider à limiter au minimum les conséquences préjudiciables imprévues des

activités de développement et à prendre en compte les risques de catastrophe dans les décisions de compromis. La tenue d'un débat annuel sur la réduction des risques de catastrophe dans le cadre du forum politique de haut niveau sur le développement durable démontrerait que la réduction des risques de catastrophe et le Cadre de Sendai peuvent contribuer grandement à la réalisation et au suivi des objectifs de développement durable.

66. L'épidémie de COVID-19 met en évidence la nécessité de renforcer les systèmes sanitaires et de prendre en compte les risques biologiques dans les stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe liés à des aléas multiples et les évaluations des risques. Les phases de relèvement et de reconstruction offrent l'occasion non seulement de renforcer la résilience des infrastructures et des systèmes sanitaires, mais aussi de s'attaquer aux facteurs de risque de catastrophe de manière systémique. Le Cadre de Sendai, y compris sa disposition fondamentale visant à reconstruire en mieux, offre aux autorités nationales et locales, aux organisations multilatérales et régionales, au secteur privé et aux organisations de la société civile des orientations pour la reconstruction des systèmes sanitaires et le relèvement économique à la suite de la COVID-19.

67. Ce sont les États qui sont en général responsables de la réduction des risques de catastrophe, mais la gestion participative et concertée des risques de catastrophe peut faciliter l'appropriation et l'application des stratégies en la matière par toutes les parties prenantes. Les gouvernements, le secteur privé et la société civile peuvent faire davantage pour susciter une demande en faveur de la divulgation des informations relatives aux risques et de l'application du principe de responsabilité en matière de réduction des risques. Des campagnes de sensibilisation du public de longue durée et de grande envergure doivent être entreprises et tous les médias disponibles doivent être mis à contribution. La réduction des risques de catastrophe devrait être intégrée dans l'éducation formelle à tous les niveaux. La demande du public, motivée par le souci individuel et collectif de la sécurité des générations actuelles et futures, pourrait conduire à ce qu'une place centrale soit faite à la réduction des risques de catastrophe dans l'action visant à édifier un avenir durable où nul ne connaîtra la peur et le dénuement.

68. Pour s'attaquer aux risques systémiques, il faut adopter une approche ciblée en matière de financement de la réduction des risques de catastrophe. Des stratégies nationales de financement de la réduction des risques de catastrophe doivent être adoptées pour mieux tirer parti de tout l'éventail des ressources financières, y compris les possibilités inexploitées en matière de financement international du développement et dans le secteur financier. Le système des Nations Unies, les institutions financières internationales et les banques de développement devraient élaborer un programme commun visant à aider les pays en matière de financement de la réduction des risques de catastrophe.

69. Les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement sont livrés à leur sort dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Leurs citoyens et leur environnement sont les plus touchés par les catastrophes et doivent être au centre de l'action internationale visant à réduire les risques de catastrophe. Conformément aux déclarations politiques issues des examens à mi-parcours des Orientations de Samoa et du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, des politiques et programmes nationaux et locaux doivent être mis en place pour concrétiser les orientations du Cadre de Sendai. Le processus préparatoire de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et ses

résultats peuvent promouvoir l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques, stratégies et investissements concernant tous les secteurs dans les pays qui sont les plus exposés et les plus vulnérables aux risques naturels et anthropiques.

70. En 2023, la mise en œuvre du Cadre de Sendai arrivera à mi-parcours. Ce sera un moment opportun pour examiner les progrès, recenser les bonnes pratiques, les lacunes et les difficultés et redoubler d'ambition et de volonté politique pour réaliser l'objectif du Cadre et atteindre les sept objectifs mondiaux qui y sont énoncés en 2030. Les progrès réalisés dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques, programmes et investissements en faveur du développement et du climat devraient également être évalués dans le cadre de cet examen à mi-parcours. Une évaluation de la riposte à la COVID-19 et des activités de relèvement et de reconstruction en mieux livrera des indications importantes. Cet examen permettra de faire le point, avec la participation active de la société civile et du secteur privé, des progrès accomplis au niveau national. La collecte de données exhaustives sur les sept objectifs mondiaux par l'intermédiaire du système de suivi du Cadre de Sendai sera essentielle pour pouvoir bien évaluer les progrès obtenus.

**71. Il est recommandé que :**

**a) les États Membres appliquent le Cadre de Sendai pour garantir que la riposte à la COVID-19 et les activités de relèvement économique et de reconstruction post-pandémique soient axées sur la prévention et fondées sur la connaissance des risques et tiennent compte des facteurs de risque de catastrophe ;**

**b) les États Membres procèdent plus rapidement à l'élaboration de nouvelles stratégies nationales locales de réduction des risques de catastrophe conformes au Cadre de Sendai et au réexamen des stratégies existantes, en prêtant attention notamment aux aspects du Cadre qui n'ont pas été pris en compte, et veillent à la cohérence de ces stratégies avec les politiques sectorielles relatives aux changements climatiques et au développement durable ;**

**c) avec le concours des organismes nationaux de statistiques, les États Membres recourent davantage au système de suivi du Cadre de Sendai pour évaluer les progrès accomplis au regard de tous les indicateurs des objectifs mondiaux du Cadre et des cibles associées aux objectifs de développement durables n<sup>os</sup> 1, 11 et 13 qui ont trait à la réduction des risques de catastrophe, et créent des systèmes intersectoriels pour la collecte, la validation et la communication de données ventilées sur les pertes dues aux catastrophes, l'établissement des niveaux de référence, l'évaluation des risques de catastrophe et la diffusion des informations relatives à ces risques, ou les améliorent s'ils existent déjà ;**

**d) les États Membres renforcent la gouvernance de la réduction des risques de catastrophe, notamment les mécanismes de coordination intersectorielle, et évaluent régulièrement les progrès accomplis pour ce qui est des stratégies nationales et locales, en rendent compte au public et en débattent dans les instances institutionnelles compétentes, y compris les parlements et les conseils locaux ;**

**e) les États Membres envisagent de faire de la réduction des risques de catastrophe une obligation juridique dans leur droit interne, élaborent des lois, des règlements et des normes sur la réduction des risques de catastrophe, y**

compris sur la divulgation des risques dans les activités d'investissement et les transactions publiques et privées, et veillent à ce qu'ils soient appliqués ;

f) les États Membres investissent dans les activités d'information et d'éducation afin de faire mieux comprendre le caractère systémique des risques et de créer des conditions propices qui permettent au public et à toutes les parties prenantes de contribuer de manière active et responsable à la réduction des risques de catastrophe et à la mise en œuvre du Cadre de Sendai ;

g) les États Membres, agissant par l'intermédiaire des ministères des finances et de la planification économique et des banques centrales, augmentent les investissements nationaux dans la réduction des risques de catastrophe, y compris dans les infrastructures résilientes dans le cadre de la Coalition pour une infrastructure résiliente face aux catastrophes, élaborent les stratégies de financement connexes et incluent la réduction des risques de catastrophe dans les cadres nationaux de financement des objectifs de développement durable et dans d'autres processus pertinents de budgétisation et de prévision des dépenses sectorielles ;

h) le système des Nations Unies collabore avec les institutions financières internationales et les banques de développement pour améliorer le financement de la réduction des risques de catastrophe, notamment par l'élaboration de stratégies et d'instruments de financement de la réduction des risques de catastrophe ;

i) les États Membres envisagent d'inclure la réduction des risques de catastrophe et sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable dans le suivi et l'examen annuels du Programme 2030 lors du forum politique de haut niveau, en procédant à l'examen national volontaire et en dialoguant avec les autorités chargées de la réduction des risques de catastrophe pour évaluer la contribution de la réduction des risques de catastrophe à la réalisation des objectifs de développement durable ;

j) les États Membres envisagent de se préparer à un examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai, qui devrait avoir lieu en 2023 ;

k) les États Membres renforcent la fourniture des moyens nécessaires à la mise en œuvre du Cadre de Sendai, notamment dans le cadre de la coopération internationale, des partenariats mondiaux, de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire, afin d'aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire confrontés à des problèmes particuliers et, à cet égard, veillent à ce que l'aide bilatérale et multilatérale au développement tienne compte des risques et soit alignée sur les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe ;

l) les États Membres envisagent d'augmenter les contributions financières au Fonds d'affectation des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et au Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes afin de soutenir les pays dans les efforts qu'ils font pour gérer et réduire les risques de catastrophe et appliquer le Cadre de Sendai.